

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 24 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 24 janvier à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR)

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Police et libertés publiques

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE JEUX DU CASINO

DEL20220124_06

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Pujol

Pour rappel, par délibération en date du 27/01/2020, le Conseil municipal avait donné un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation de jeux du casino pour la période du 01/11/2020 au 31/10/2022, date d'expiration du contrat de délégation de service public.

Ainsi, à ce jour, le casino exploite les jeux suivants :

jeux	Nb (table, machine)	Mise minimum (en euro)
ROULETTE ANGLAISE	2	1
BLACK-JACK	3	1
ROULETTE ANGLAISE électronique	25	0.50
BLACK-JACK électronique	6	0.50
MACHINES A SOUS	145	0.01

Le contrat de délégation ayant été prolongé jusqu'au 31/10/2024 par avenants (avenants n°4 aux contrats d'occupation et d'exploitation, en date du 14 octobre 2021), la SFCRB, délégataire, doit solliciter auprès des services de la Préfecture une nouvelle autorisation pour pouvoir exercer jusqu'à ce nouveau terme les jeux de cercle et de contrepartie autorisés par la réglementation des jeux.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, avant de déposer son dossier auprès de la Préfecture, elle doit recueillir l'avis du conseil municipal sur cette demande.

En conséquence, Lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de donner un avis favorable à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

